

N°3



BULLETIN MUNICIPAL - 1er semestre 2019



VIE MUNICIPALE

Les principales décisions du Conseil municipal

Concernant la maison rue du pont d'Aisne : la vente a été signée le 25 février 2019.



Une campagne de lutte contre les taupes vient d'être lancée par le FDGDON. Les hamois intéressés pour bénéficier de tarifs groupés peuvent s'inscrire en Mairie. La commune pourrait faire appel à cette prestation pour le stade.



Autorisation pour la société Néoen d'étudier la faisabilité d'un projet éolien sur la commune de LE HAM :

Le conseil municipal précise avoir pris connaissance de la note de synthèse sur le projet éolien sur des communes du Ham, Crennes-sur-Fraubée et Villaines-la-Juhel transmise avec la convocation et de la présentation réalisée devant les maires des communes le 4 mars 2019.

La société Néoen souhaite étudier la faisabilité d'un projet de parc éolien sur la commune et en assurer le développement si cette faisabilité est avérée ;

En ce jour, la société Néoen est venue présenter les compétences et réalisations de la société, la filière éolienne aux niveaux local, régional et départemental, une analyse du potentiel éolien sur la commune, les modalités d'un tel développement, une présentation des contraintes et des variantes d'implantation, ainsi que les retombées économiques et fiscales qui peuvent être envisagées.

La société a notamment précisé :

*que Néoen est une société française, fondée en 2008, qui exploite à la fin de l'année 2018 près de 172 MW de parcs éoliens, ainsi que 406 MW de centrales photovoltaïques ;

*que l'objectif de Neoen est dans un premier temps d'étudier la faisabilité d'un tel projet.

*qu'un mât de mesure de vent sera installé afin de préciser le comportement local du vent (vitesse, gradient vertical, directions, turbulences,...) ;

*que des études seront menées afin d'évaluer les impacts du projet éolien, études environnementales, études acoustiques, études paysagères avec perception du projet depuis les lieux avoisinants ou emblématiques, étude de dangers, dans le cadre de l'étude d'impact réglementaire ;

*que l'ensemble de ces études visent à déterminer la faisabilité du projet, la position des éoliennes et leur gabarit ;

*que le projet donnera lieu à l'établissement d'une convention pour autoriser le passage de câbles dans le domaine public communal et/ou le domaine privé communal et pour autoriser sur le domaine communal les travaux d'aménagements nécessaires pour accéder aux plateformes d'implantation des éoliennes ;

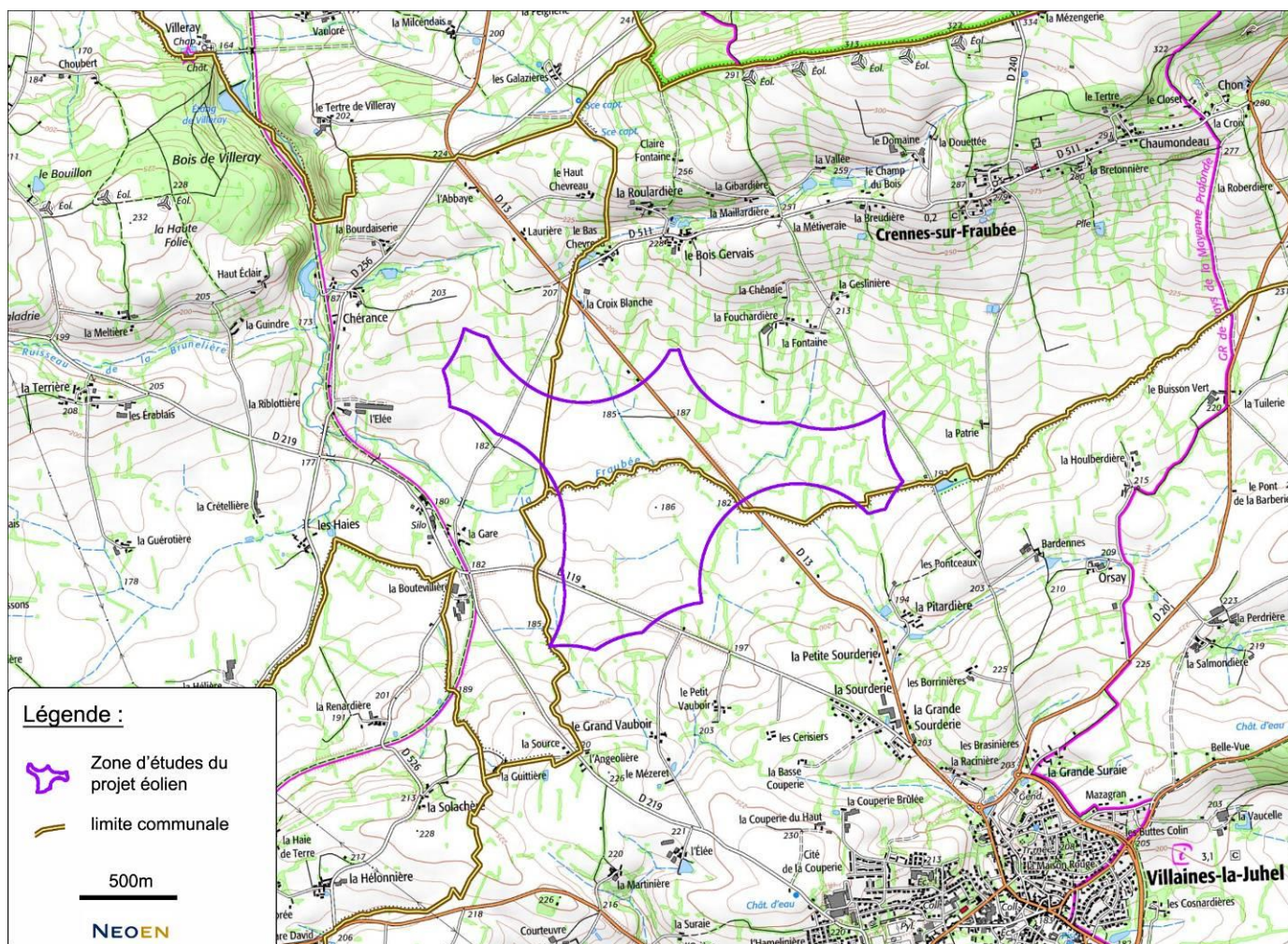
*que le Conseil Municipal est informé des conditions de démantèlement et des modalités de remise en état du parc ;

*que des actions de communication et concertation seront prévues au cours et à l'issue de ces études, à destination des élus et des riverains.

*que la population de Le Ham ainsi que le Conseil Municipal disposeront donc, avant le dépôt des demandes d'autorisations auprès des services de l'état, des caractéristiques du projet sur le territoire de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à bulletins secrets ; 7 voix pour, 3 contre, un blanc, (exprimés : 11 dont 1 pouvoir) :

°approuve la réalisation par la société Neoen des études de faisabilité pour le développement d'un projet éolien sur le territoire.



Limites du secteur pour le projet éolien

Etude de devis Copieurs :

Le contrat de maintenance des copieurs de la Mairie et de l'école (Konica Minolta) sont arrivés à échéance au terme de 5 années de contrat, en sachant qu'il incluait l'achat des consommables.

le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de la société REPRO CONSEIL pour deux appareils en location, un à la mairie et le second à l'école pour un total de 175 € HT par trimestre, machine neuve à la mairie et reconditionnée à l'école. Plus un contrat de maintenance à 3 € HT le mille Noir & Blanc et 30 € HT le mille Couleur pour la mairie et à 5 € HT le mille Noir & Blanc et 50 € HT le mille Couleur

pour l'école ; avec une facturation au nombre de copie près et ce, pour une durée de 5 ans.

Finances : présentation de PAYFIP

Le paiement par Internet dans les collectivités locales est à la fois un enjeu de modernisation et une ouverture vers la dématérialisation.

Grâce à PAYFIP, développé par la direction générale des Finances publiques (DGFIP), le paiement des sommes dues pour l'usage des services publics d'une collectivité est facilité.

Il s'agit d'une offre enrichie permettant un paiement simple, rapide et accessible, par carte bancaire (grâce au

service TIPI "Titre Payable par Internet" proposé depuis 2010) mais aussi par prélèvement SEPA unique.

Le dispositif étant accessible 24 h/ 24 et 7 jours/7, les modalités de règlement sont simples à utiliser.

Le service est entièrement sécurisé :

pour les paiements par prélèvement, l'authentification se fait via les identifiants impots.gouv.fr, et bientôt via FranceConnect ;

pour les paiements par carte bancaire, le recours à la norme de cryptage TLS garantit la sécurité des transactions. Une fois qu'il a saisi les coordonnées de sa carte

bancaire dans une page sécurisée et validé son paiement, l'utilisateur reçoit un ticket de paiement dans sa messagerie électronique.

La mise en place de PAYFIP, comme pour TIPI pourra intervenir selon deux modalités : intégrer PAYFIP / TIPI dans le site Internet de la collectivité, ou utiliser le site sécurisé de la DGFIP (www.tipi.budget.gouv.fr). Au regard des nombreuses demandes des usagers, ce dispositif concernera l'ensemble des titres de recettes émis par la collectivité.

Commission Cimetière :

Reprise des tombes (phase 2) à venir en fin d'année.

Il n'y a pas eu de traitement chimique au milieu de l'année comme habituellement et le cimetière paraît moins bien entretenu. Des solutions vont être envisagées avec la commission espaces verts. Toutefois, il appartiendra aux familles, propriétaires des concessions, de prendre toutes dispositions pour que les espaces inter tombe restent propres.

Il ne sera pas racheté de graviers le temps que des décisions d'aménagement soient prises.

Installation de 3 caveaux à des emplacements difficiles d'accès, et installation de 6 cavurnes supplémentaires.

L'enherbement du cimetière a également été évoqué suite aux préconisations du CPIE mais également d'installer une zone de jachère fleurie.

Espaces verts :

Un audit a été réalisé par le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) sur les espaces verts, leurs usages et la mise en place du zéro phyto (suppression des produits chimiques pour traiter).

La commission présente lors de la rencontre avec le CPIE émet les avis suivants :

- la mise en place d'une gestion différenciée des tontes en laissant des zones plus hautes dans notre village ;

- communiquer auprès de la population pour que celle-ci participe au désherbage manuel des rues (bords de murs).

- Le zéro phyto entraîne une réflexion sur la place que l'on peut laisser aux plantes spontanées. Elles peuvent certes choquer au niveau esthétique, mais sont intéressantes pour la biodiversité.

- choisir des fleurs moins gourmandes en eau, vivaces et plus résistantes pour les jardinières.

La commune essaiera de proposer une exposition sur les plantes sauvages des rues.

Achats :

Le comité des fêtes sollicite l'acquisition d'une friteuse à gaz (montant : 1 113,60 €). Celle-ci sera mise à disposition de toutes les associations communales qui en feront la demande.

Remplacement du percolateur à café de la salle socioculturelle pour un total de 162 €.

Vote des taux 2019 :

Les taux pratiqués en 2018 (taxe d'habitation 16.82 %, foncier bâti 27.04 % et non bâti 54.62 %) représentaient un total de recettes attendues de 192 589 €, et seront maintenus, pour ne pas augmenter la part communale des impôts des concitoyens.

Demandes :

Mme FONTAINE demande à installer une boîte à livre dans le bourg.

14-15 Août :

le comité des fêtes recherche des bénévoles pour la fête communale.

S'adresser au nouveau président Nicolas GAUDOUT.

Débat sur le PADD :

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables se traduit par une véritable stratégie locale retenue par les élus. Considérant que ce projet fixe des objectifs chiffrés de consommations d'espaces naturels, agricoles et forestiers ainsi que des orientations générales sur les différentes politiques sectorielles (transport, déplacement, économie, équipement commercial). il a été étudié et validé avec quelques remarques.

LES FINANCES

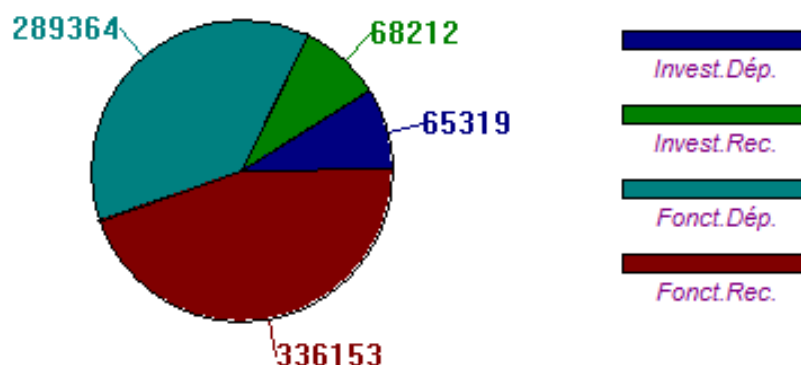
SUBVENTIONS

Sporting Club Hamois	1 624 €	Tarif préférentiel location salle
Anciens Combattants et AFN	216 €	
Coopérative scolaire	330 €	Pour mémoire, classe transplantée 90 €/élève participant
Gymnastique Volontaire Hamoise	216 €	
Télé-proton	50 €	
Société de chasse Saint Hubert	306 €	
Amicale laïque	499 €	Tarif préférentiel location salle et 11 cartes de pêche fournies pour le loto (55€)
Comité des fêtes		Tarif préférentiel location salle - achat de trophées pour la course
Génération mouvement Club des Bruyères	250 €	Tarif préférentiel location salle

ÉTAT DE LA DETTE au 1/01/2019 (deux prêts) en €

Dettes à l'origine	Montant annuel	Dont Intérêts	Et capital	Capital restant du
150 000	19 991,72	1 780,44	18 211,28	49 438,01

BALANCE GENERALE REALISE



Excédents de 49 680 € sur les deux sections :
Investissement (Invest) et Fonctionnement (Fonct) - Rec : Recettes - Dép : dépenses
chiffres en €

Réglez vos factures locales sur Internet



**Un moyen de paiement sécurisé, simple et rapide
pour régler vos avis de sommes à payer**
Service gratuit, disponible 24h/24 et 7j/7



La gamme des moyens
de paiement proposée
par votre collectivité
s'élargit.

Dorénavant, payez vos
factures locales sans
vous déplacer et sans
envoyer de chèque au
moyen d'une transaction
sécurisée par carte
bancaire ou prélèvement
unique sur Internet.



DF DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

COMMENT PROCÉDER ?

- Munissez-vous de votre Avis de Sommes à Payer, de votre carte bancaire ou, si vous souhaitez payer par prélèvement unique, de vos identifiants d'accès au site impots.gouv.fr
- Rendez-vous sur le site indiqué sur la facture (site de la collectivité ou tipi.budget.gouv.fr) et laissez-vous guider
- Vous serez automatiquement orienté(e) vers le serveur de paiement sécurisé PayFiP, de la direction générale des Finances publiques
- Choisissez votre mode de règlement afin de finaliser la transaction
- Un courriel de confirmation vous sera envoyé à l'adresse mail que vous aurez saisie.
Vous pouvez également enregistrer ou imprimer votre ticket de paiement directement depuis l'écran de confirmation du paiement.

LES TARIFS COMMUNAUX AU 1er SEPTEMBRE 2019

<u>1° SALLES</u>	Salle socioculturelle	Salle d'exposition	Salle du conseil
Hamois.es	Assemblée générale / café sépulture/vin d'honneur 50 €	Gratuit pour les artistes 40 €/par jour	35€
	Mariage 155€		
	Banquet ou autres 120€		
	Saint sylvestre 165€		
Hors commune	Assemblée générale / café sépulture/vin d'honneur 60€	Gratuit pour les artistes 50€ par jour	35€
	Mariage 190€		
	Banquet ou autres 145€		
	Saint sylvestre 310€		
Associations hamoises ou agissant sur le territoire communal	1 gratuité ou forfait saisonnier 30€ 70€ (SCH, Amicale, Bruyères et Comité des f.) ou tarif hamois selon les cas	1 gratuité 20€ la semaine, 5€ le weekend	gratuite
Associations extérieures à la commune	Tarif hors commune	40€ la semaine 20€ le weekend	35€
Salle non nettoyée	90€		
Electricité	0,3 € le kW/H		
	Vaisselle incluse	Pas de vaisselle	Pas de vaisselle
	Gratuite pour les classes		

*la mise en place d'une caution d'un montant de 90 € (correspondant au forfait ménage),

* les locations seront payées en intégralité au moment de la signature du contrat.

*la consommation électrique sera payée, lors de la remise des clés après la location.

2° MATERIEL

Cellule réfrigérante : commune 50€ hors commune 70 € caution de 85 € gratuite pour les associations communales

Prêt des vieilles chaises pour hamois.e.s (particulier ou association) uniquement

Clés prêtées et perdues : 2€ (sauf clés spéciales : jeu de clé et barillet à prix coutant)

3° CIMETIERE

Concessions	30 ans	60€
	50 ans	100€
Cavurnes	30 ans	250€
	50 ans	300€
Concession + Caveau	30 ans	1600€
	50 ans	1700€

4° COPIES

	A4	A3
Noir	0,2	0,4
Couleur	0,25	0,5

5° REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL

Cantine (le repas)	Enfant	3,00€
	Adulte	3,85€
Garderie (l'année scolaire)	15 € le 1er enfant	10€ les suivants
Remboursement des cartes de car pour les hamois.es à prix coutant sur justificatif		

LES TRAVAUX

* Rénovation partielle du 7 rue de la grotte
(local ostéopathe)

* Changement de fenêtre de la sacristie



Travaux : Salle socioculturelle

DEPENSES	HT €	RECETTES	Montants HT €	%
Plafond pièce bar	1 965	DETR	6 852	27.64
Murs	2 276,25	Aide département Volet communal	5 000	20.16
		Aide département Contrat de territoire enveloppe libre EPCI	5 000	20.16
isolation	47	Autofinancement	7 948	32.04
portes	175,32	Total HT	24 800	100
bar et meubles	6203			
crédence	298			
sol	4 521,6			
plomberie et sanitaire	1 782,1			
électricité	2 375,9			
Dépose, préparation chantier	1696			
Sous-total	21 340,17			
Peinture et Main d'œuvre	3 459,83			
total HT	24 800			



Travaux réalisés par Lavaleur Concept's
Habitat

Travaux : rue principale

Postes de dépenses	Montants		Recettes		
	HT	TTC	Organismes	Montants	%
Enfouissement des réseaux		51 947	DETR	8000	8
Aménagement rue principale	40 000 €	48 000	Contrat de territoire enveloppe communale	6 649	6.65
Aménagement du parking Toilette publiques végétalisation			Contrat de territoire « enveloppe libre » EPCI - CCMA	25 000	25
Réseau d'eaux pluviales	A définir 20 000 € ?		Amendes de police	4000	4.01
			Pacte Régional pour la Ruralité	5000	5
			Autofinancement	51298	51.3
Total (sans eau)		99 947		99 947	

Le conseil a validé le devis proposé de Plainétudes d'un montant de 7 950 € répartis comme suit :

Mission de maîtrise d'œuvre :

• ESQ : Esquisse :	déjà réalisé
• AVP : Avant Projet :	2100,00 €
• Réalisation de la notice technique nécessaire au dépôt des dossiers de subvention :	600,00 €
• PRO : Projet puis lancement du dossier de Consultation des Entreprises :	1650,00 €
• ACT : Assistance aux Contrats de Travaux, analyse des offres :	750,00 €
• Elaboration des plans de gestion/entretien et domanialité nécessaires pour la convention à établir avec le Conseil Départemental :	300,00 €
• DET : Suivi de chantier + compte-rendu + gestion financière et administrative :	2100,00 €
• AOR : Réception des travaux + Procès-verbaux + DOE et gestion administrative :	450,00 €
Montant total :	7 950,00 € ht

Une estrade pour les locaux a aussi été achetée auprès de Lavaleur Concepts Habitat. La C.C.M.A. a réalisé des fossés et effectué des réparations sur certaines routes.

Enfin, la commune a fait appel aux jeunes dans le cadre de l'argent de poche pour repeindre le mobilier et les cabanes à l'étang (5 jeunes de la commune ont pu participer) :



LES VOEUX DU 5 JANVIER

Le conseil municipal a présenté ses réalisations de 2018 et les projets pour l'année 2019 au cours d'une cérémonie ouverte à toutes les habitantes et tous les habitants.





★★★★★★★★★★
 En présence de
 Daniel LENOIR, président de la
 C.C.M.A., de Christelle Auregan,
 Gérard Dujarrier, conseillers
 départementaux,
 et de Jean-Claude Bayel, chef de
 centre de la caserne de Javron les
 Chapelles.

★★★★★★★★★★

LE REPAS DE LA COMMISSION COMMUNALE D'ACTION SOCIALE





Ce repas a eu lieu le premier weekend de mars au café Gilet, le service était assuré par les bénévoles de la Commission d'Action Sociale.



UNE OSTÉOPATHE ANIMALIÈRE S'INSTALLE SUR LA COMMUNE



Frédérique Gaudout habite la commune depuis 2011. Devenue vétérinaire en 2008, elle suit des formations d'acupuncture. En 2016, Frédérique obtient son diplôme d'ostéopathe animalière, et s'installe à son compte. Son nouveau cabinet, OstéVet, est situé dans une annexe de la mairie située au 7 rue de la Grotte.

Ce dernier, d'une surface de 15 m² environ, a été réhabilité par Michaël Normand, agent technique. Le coût des travaux s'est élevé à environ 1 500 €. Mme Gaudout reçoit dans ce local les animaux de compagnie et pour soigner les gros animaux, elle se déplace chez les propriétaires.

Renseignements au tél. 06 88 97 90 53.

LA COMMÉMORATION DU 8 MAI





LES LÂCHERS DE PÊCHE ET LA CHASSE AUX OEUFs

Le garde-pêche M. Lanoë a organisé les lâchers à l'étang, le poisson est toujours fourni par l'entreprise Montecot de Désertines . Cartes de pêches en vente au café Gilet.

Le Comité des fêtes assure toujours la buvette et le repas le midi. Pour fêter l'ouverture, les bénévoles avaient aussi organisé une chasse aux œufs de Pâques pour les enfants.





LE REPAS DE LA C.U.M.A.







LES 50 ANS DU SPORTING CLUB HAMOIS



Christelle Auregan, Romain Salin du Stade Rennais (sur la 2ème photo ci-dessus, à gauche) Gérard Dujarrier et Daniel Lenoir ont assisté à la cérémonie le 15 juin. Les Maires (actuel et passés) étaient présents aussi : M. Béasse, Maire-Honoraire, Mme Rouland, M. Vallée et M. Delaurière, Maire-Honoraire, (3è photo) a rappelé la création du club avec M. SALIN (4è photo).

Les différentes équipes ont assuré l'animation tous l'après-midi :







Les présidents ont été remerciés pour leur engagement :

Roland Salin, Michel Raitif,
Gérard Barbier, Patrick Blanc,
Christophe Mézière, Nicolas Fouassier
Ludovic Delaurière, et Denis Renard ;

Les bénévoles médaillés :

Plus de 30 ans (médaille d'or)

Gérard Barbier, Serge Trahay,

De 20 à 30 ans (vermeil)

Patrick Blanc, Jean-Louis Brindeau

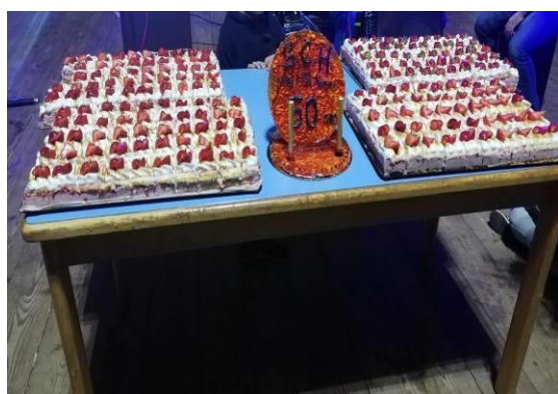
De 8 à 20 ans (bronze)

Sylvie Rocher, Pascal Lavaleur, Frédéric Barré
et Dominique Fouassier ;



Bravo et merci à eux.





Les bénévoles du Sporting Club ont fait un travail fantastique, comme d'habitude.
Et la journée fût une vraie réussite.

ÉTAT CIVIL

Naissances

Emma PERRIER, née le 24 janvier à Alençon, l'Aigueschère ;
Marin RENARD, né le 07 février à Mayenne, la Grange ;
Mawen LIGEON, né le 16 mars à Mayenne, Vieux cour.



Décès

Mentions

Roger BRUNEAU, né le 6 février 1924, décédé le 24 décembre à Caen ;
Yves GUET, né le 07 août 1942, décédé le 18 janvier, à La Teste de Buch ;
Bernadette MONNIER, née le 23 avril 1928, décédée le 25 janvier à La Ferté Macé ;
Raymonde Le COQ veuve RAYON, née le 22 décembre 1932, décédée le 12 mai, à Javron les Chapelles ;
Régis CHURIN, né le 12 mars 1936, décédé le 25 juin, à Lisieux.



Transcriptions

Gaston RENARD, né le 18 juillet 1925, décédé le 15 février, habitait à Chérance ;
Agnès LE TEMPLIER, épouse Chesneau, née le 10 juillet 1929, décédée le 11 juin, habitait à Laurière ;
Joël LEFEVRE, né le 1 octobre 1959, décédé le 28 juin, habitait à Bellevue.

Baptême civil

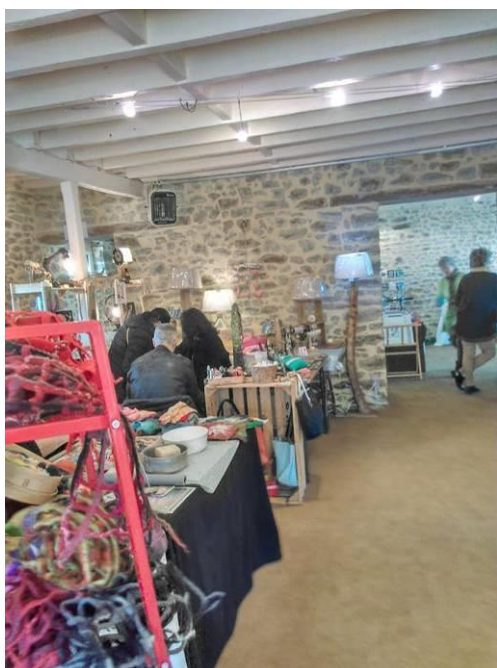


Baptême civil de Marin Renard au mois de juillet, célébré par M. Ragot, premier adjoint



Fête du Printemps

Le marché de créateurs et de producteurs locaux a connu un franc succès.



Michael CREED

A exposé en avril et en mai dernier, installé au Ribay depuis 2001, il fait principalement des collages avec des déchets, comme du plastique, du carton, ou tous autres détritus qui devraient être jetés à la poubelle ou recyclés.

Les gants en latex apparaissent sur la plupart de ses tableaux. " J'adore la texture des gants, qui me rappellent la présence de l'être humain. D'ailleurs, les premiers dessins dans les grottes étaient des mains".



Alain Lebrun



L'Espace des Arts a reçu les toiles du peintre Alain Lebrun, durant trois week-ends du mois de juin. Alain Lebrun habite en Mayenne depuis cinq ans. Il a exposé vingt-cinq de ses tableaux à l'Espace des Arts.

« La peinture...c'est plus qu'une passion, c'est mon être entier, ma vraie personne. Je suis quelqu'un qui a besoin de créer. Ma peinture commence à changer, elle est plutôt vivante, j'aime que ça bouge, qu'il y ait du mouvement ».

ADRESSAGE

Les panneaux, plaques de nom de rues et numéros ont été commandés, ils vous seront fournis et seront à installer en fin d'année sur vos habitations. Ils doivent être visibles de la route. Si vous n'êtes pas en mesure de l'installer vous-même, vous pouvez prendre rendez-vous auprès de Mickaël Normand, agent technique communal au 06-88-71-50-86, du lundi au vendredi de 8H30 à 16H30.

Multisites A.L.S.H. Gesvres, Averton, Courcité, Le Ham et Villaines la Juhel

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement a ouvert ses portes du 8 au 26 juillet 2019. Comme les années précédentes, une garderie est conservée sur la commune puis les enfants sont transportés par les animateurs jusqu'à Villaines la Juhel.



Du 8 au 12 juillet les enfants avaient la tête dans les étoiles ; du 15 au 19, ils sont devenus des "globe-trotter" ; du 22 au 26 le thème était "Pirates : à l'abordage" et pour finir du 29 juillet au 2 août ils ont pu explorer la jungle.

Piscines, sorties à Coco plage, Saint-Malo et l'Ange Michel, camps à la base de voile de la Rincerie et à Ambrières les Vallées (équitation...)...

Toutes ces activités ont bien occupé les enfants cet été.

Pour toutes les autres vacances, c'est à Villaines la Juhel ou à Gesvres que cela se passe.

Plus de renseignements (et programmes des activités) sur :

<https://www.cc-montdesavalloirs.fr/enfance/>

FIBRE OPTIQUE

La fibre optique sera déployée d'ici fin 2021 :

*L'armoire sera installée rue du château au mois de septembre un enfouissement est prévu de cette armoire jusqu'à la commune du Ribay en souterrain, quelques perturbations seront donc à prévoir sur la RD 219.

*Les habitations seront quant à elle reliées grâce au réseau aérien, il est donc demandé aux propriétaires de veiller à l'égoutage de leurs parcelles cet hiver.

La fibre optique arrive sur votre commune : L'élagage des plantations est indispensable à son déploiement !

Pourquoi élaguer ?

Téléphone et Internet sont des services indispensables pour les particuliers comme pour les professionnels et entreprises.



Les plantations situées à proximité des réseaux de communication aériens nécessitent une surveillance et un entretien régulier. Trop proches des câbles, elles peuvent provoquer un mauvais fonctionnement voire une interruption des services de téléphone et d'internet. Le frottement et la chute des branches peuvent ainsi provoquer des coupures aux conséquences graves en cas d'urgence : personnes dépendantes isolées, télétransmissions coupées, alarmes inactives, etc ...

Qui doit élaguer ?

La loi Chassaigne du 07 octobre 2016, prévoit qu'il appartient aux propriétaires de réaliser l'élégage des plantations sur leur terrain, lorsque celles-ci sont trop proches des lignes de communication.



Les travaux de déploiement de la fibre optique sur votre commune nécessitent une intervention sur les lignes aériennes et donc un élégage conforme aux normes de sécurité. Au besoin, l'opérateur des travaux (la société Orange, missionnée par Mayenne Fibre) peut procéder à l'élégage des plantations gênantes, au frais du propriétaire, conformément à l'article L. 51 du code des postes et communications électroniques.

Qui doit élaguer ?

Chaque plantation du domaine public ou privé doit respecter une distance d'1 m en hauteur et 50 cm en largeur avec les lignes de communication aériennes.



Où se renseigner ?

- Pour savoir si votre terrain est concerné : contactez votre mairie
- Pour plus d'information sur le déploiement de la fibre, rendez vous sur le site de Mayenne Fibre <http://www.mayenne-fibre.fr>
- Pour bénéficier de conseils ou d'une expertise : uipl.elagage53@orange.com
- Si vous craignez d'endommager les câbles téléphoniques lors de l'élégage : contactez l'Accueil Technique Direction Orange Ouest (mail : gat.oe@orange.com)



VOS ARTISANS ET COMMERÇANTS

Nelly GILET Café restaurant, tabac	5, rue principale, Tél. : 02-43-03-97-06
Emmanuel DOUILLET Plâtre, carrelage, menuiserie, faïence...	La Héronnière, Tél. : 02-43-00-70-23
Lavaleur Concept's Habitat Fabrication de cuisine, conseil en architecture intérieure	3, Bellevue, Tél. : 02-46-65-55-86
SA Salin Agriculture 53 Concessionnaire DEUTZ FAHR Mécanique agricole	2, Bellevue, Tél. : 02-43-03-97-76
Nicolas RICHARD Travaux Publics	Les Haies, Tél. : 06-03-64-03-40
CFL François LIGEON Carrelage -rénovation et pose	Vieux cour Tél. : 06-82-70-73-89 ligeon.fr53@gmail.com
Pensions de chevaux, Arnaud Robillard	La Boutevilière Tél. : 06-82-88-04-46
Frédérique GAUDOUT Ostéopathe animalière	7 rue de la grotte Tél.: 06 88 97 90 53

VOS NUMEROS UTILES

Mairie

5, rue de la Grotte 53250 LE HAM, Tél. : 6-33-11-68-18 mairie.leham@wanadoo.fr

Tél. des services communaux :

Salle socioculturelle : 02-43-03-99-58

École primaire : 02-43-03-94-77

Garderie : 06-40-36-42-95

Communauté de Communes du Mont des Avaloirs

(déchets, assainissement, logements, urbanisme, voirie, culture, RAM, A.L.S.H enfance et jeunesse, sports (équipements), développement économique, environnement et développement durable, eau potable, tourisme).

1 rue de la Corniche de Pail 53 140 Pré en Pail, Tél. : 02-43-30-11-11

accueil@cc-montdesavaloirs.fr

<http://www.cc-montdesavaloirs.fr/>

Numéros d'urgence

15 SAMU (Service d'Aide Médicale d'Urgence)

17 Police ou gendarmerie

18 Pompiers

112 Numéro d'urgence européen

116 117 Médecin de garde

32 37 Pharmacie de garde

02.43.69.16.10 Dentiste de garde

Aide à domicile - Mme MALNUIT, «la Rousselière», Tél.: 02-43-03-33-89

Assistante maternelle - Mme THÉBAULT «Les Gouhonnières», Tél. : 02-43-03-91-30

Service garde eau (astreinte selon votre secteur - consultez votre facture)

C.C.M.A. Villaines la Juhel Tél.: 02-08-10-28-34 ou Le Horps Tél.: 02-43-03-94-71 /Patrick BLANC 06-07-94-31-87

AOÛT

Mercredi 14 - Soirée du Comité des fêtes, 20H30, salle socioculturelle.

Feu d'artifice à 23H00.

Jeudi 15 - Vide-maison, course cycliste à 14H00

Manèges et structures gonflables pour les enfants, balades à poneys, restauration et buvette sur place.

Du 15 au 19 août - Exposition Jean-Louis CERISIER et Dominique COURJAULT, à l'Espace des Arts



OCTOBRE



Samedi 5 et Dimanche 6 - ARTSvaloir (rallye patrimoine et culture à l'Espace des Arts, Effervescence exogène : collectif de 8 sculpteurs place de l'église), Nuit blanche avec Christian Poincheval (église, lavoir, parking de la salle d'exposition)

Samedi 12 - Soirée entrecôte du Sporting Club Hamois, à Javron les Chapelles.

Du 12 au 27 - Exposition, Laurent FAVREUX à l'Espace des Arts

Mardi 22 - Concours de belote de Génération Mouvement Club des Bruyères, à la salle socioculturelle.

Le mot du Maire

En ce début d'année 2019, de nombreuses manifestations ont déjà eu lieu sur notre commune et elle montre le dynamisme des bénévoles qui s'attachent à vous accueillir et vous proposer des animations de qualité, qu'ils en soient remerciés.

Je tiens à remercier les anciens membres du Comité des fêtes qui ont œuvré sans relâche, soyez sans crainte, la relève est assurée. Un nouveau comité s'est formé et ses membres ont déjà assuré la buvette et les repas lors des lâchers, nul doute qu'ils nous préparent une belle fête communale pour les 14 et 15 août.

Nous savons que vous êtes attachés à cette fête avec son repas, son feu d'artifice et bien sûr sa course cycliste, qui fait la joie des amateurs de vélos et qui est célèbre dans tout le département.

Avec la fermeture d'une classe dans notre école due à la logique comptable des services de l'Éducation nationale et des services de l'état, nous restons vigilants quant à la défense de nos services de proximité. Et nous mettrons tout en œuvre, avec le conseil municipal pour faire au mieux, soyez en assuré. En accueillant de jeunes couples sur notre territoire, et en se montrant attractifs, il y a de l'espoir.

L'urgence d'un dialogue direct avec l'Etat se fait ressentir avec la crise des gilets jaunes, l'important étant de trouver des solutions pour tous et toutes, pour que nous puissions nous retrouver dans les valeurs essentielles de respect, de solidarité, de partage et d'égalité.

De nombreux travaux ont été effectués ou auront lieu en fin d'année dans notre commune, pour toujours améliorer notre cadre de vie et en faire un lieu où il fait bon vivre. Il se peut que quelques problèmes de circulation se posent dans le bourg avec les travaux pour la fibre et l'effacement des réseaux, nous vous prions de bien vouloir excuser d'avance le bruit et les éventuels désagréments causés. Bonne fin d'année à tous et toutes.

Diane Rouland